

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 94 Vœu relatif à la circulation des gyropodes et gyroroues dans l'espace public parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le développement croissant de l'usage des gyropodes et gyroroues dans l'espace public parisien, sur les trottoirs comme sur la chaussée, pour les trajets du quotidien ;

Considérant que les gyropodes et gyroroues évoluent à une vitesse de pointe de 30 km/h, avec une autonomie de 20 kilomètres environ ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de promouvoir les modes de transport non polluants et respectueux de l'environnement ;

Considérant la politique ambitieuse menée par la Ville de Paris en matière de soutien à l'innovation ;

Considérant la sécurité des Parisiens dans l'espace public comme une priorité absolue, qu'ils soient piétons, utilisateurs de modes de transport doux ou conducteurs de véhicules ;

Considérant que la réglementation applicable aux gyropodes et gyroroues retenue par le ministère des Transports reste les dispositions du Code de la route relatives aux piétons, à savoir les articles R.412-34 à R.413-43 qui prévoient une circulation sur trottoir n'excédant pas les 6 km/h ;

Considérant l'absence de législation spécifiquement applicable à la circulation des gyropodes et gyroroues en France, les gyropodes et gyroroues n'étant pas nommément cités dans le code de la route ;

Considérant que le plan d'actions pour la mobilité active (PAMA), présenté par le ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2015 prévoit parmi ces mesures de « définir les conditions de circulation des engins de déplacement personnel (EDP : rollers, trottinettes, fauteuils électriques, gyropodes, etc.) et de partage des espaces publics entre piétons, cycles et autres utilisateurs » ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Émet le vœu que :

La Préfecture de police de Paris se prononce sur les solutions de droit envisageables pour une circulation des gyropodes et gyroroues garantissant la sécurité de chacun.